

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025**

Synthèse des délibérations votées et des échanges tenus en séance.

Le contenu intégral de chaque délibération est disponible à l'accueil de la mairie sur simple demande.

Présents : MMS ALLALA DUJARDIN GESQUIERE GREGOIRE GRUCKER LARIDANT PIERRE PYTHON SONREL VILLAUME DARGENT

MMES AUBURTIN CARRASCO LEROY MOUCHOT OHNET SCHLERET VILLAUME

Excusé(e)s et représenté(e)s :

M. LOUIS représenté par M. VILLAUME

Mme CARPENTIER représentée par Mme OHNET

Mme LEGRAS représentée par Mme VILLAUME

M. IRDEL représenté par M. DARGENT

Absent-e-s et non-représenté(e)s :

Mme SAINT-DIZIER

Elus : 23

Votants : 22

Secrétaire de Séance : Nelly SCHLERET.

AFFAIRES GENERALES

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 septembre 2025**
 - *approuvé à l'unanimité*
- **Modification du régime indemnitaire des agents municipaux**

M. le Maire expose que la collectivité doit revoir sa délibération du régime indemnitaire des agents municipaux afin d'y intégrer, à la demande des services de l'Etat, la prime de fin d'année versée chaque année et depuis la fin des années 1970 aux agents de la collectivité. Ceci afin de se mettre en conformité avec l'évolution de la réglementation.

La proposition nouvelle intègre donc la prime minimale existante, identique pour tous les agents à 1075€ par an, proratisée en fonction de la durée de temps de travail et de la présence effective de l'agent dans le service. S'y ajouteront une part dépendant des objectifs évalués lors de l'entretien annuel de l'agent : objectifs partiellement atteints, atteints ou dépassés lors de situations d'engagement exceptionnel de l'agent au service de la collectivité.

Le comité social territorial, réunissant les représentants des agents (syndicats) et des employeurs, a donné un avis favorable à ce projet de délibération.

- *approuvé à l'unanimité*
- **Attribution des bons naissance**

Mme L'adjointe au Maire en charge des finances et affaires générales rappelle que la Ville de Damelevières a pour tradition d'accompagner les jeunes parents à l'occasion de la naissance d'un enfant en leur remettant un bon d'achat dédié à l'acquisition de produits de puériculture. Cette initiative, inscrite dans une démarche de soutien à la natalité et de solidarité familiale, s'inscrit également dans la politique sociale de la commune en faveur des familles.

Il est proposé de fixer le montant alloué à 35 euros par naissance, qui pourront être utilisés dans les commerces de la commune. Ce montant, déterminé en tenant compte des contraintes budgétaires de la collectivité et des pratiques observées dans des communes comparables, vise à offrir un soutien concret tout en garantissant la pérennité du dispositif.

- *approuvé à l'unanimité*

FINANCES

- **Subventions de fonctionnement à l'association de Kick Boxing**

Mme L'adjointe au Maire en charge des finances et affaires générales propose d'ajouter à la liste l'association du Kick Boxing qui depuis 2024 existe de manière indépendante. Il est proposé de fixer le montant alloué à cette association à 760 euros au vu du nombre d'adhérents.

- *approuvé à l'unanimité*

- **Admission en non valeur : Budget général et budget enfance-jeunesse**

Mme L'adjointe au Maire en charge des finances et affaires générales indique que Mme la Comptable des Finances Publiques a fait savoir à la collectivité que certains produits n'ont pu être recouvrés pour des causes diverses, à savoir sur l'année 2025 :

- sur le budget général : une somme de 400€.
- sur le budget annexe Enfance et jeunesse : une somme de 490.60€.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur ces sommes qui ne pourront plus être récupérées, les débiteurs ayant été déclarés en surendettement.

- *approuvé à l'unanimité*

- **Budget général : décision modificative**

Il s'agit d'augmenter les crédits affectés à la masse salariale (chapitre 012) de 15 000€ grâce aux recette supplémentaires obtenues via la taxe sur les droits de mutation à titre onéreux (ventes immobilières).

- *approuvé à l'unanimité*

URBANISME ET PATRIMOINE

- **Coupes de bois 2026 proposées par l'ONF**

Monsieur l'adjoint en charge du patrimoine présente l'état d'assiette des coupes de bois proposées pour 2026 après échange avec l'ONF :

- une coupe d'emprise sur une surface de 123.53Ha en vue d'une vente sur pied (BSP) pour ce qui concerne les grumes (Bois façonné) et le reste est destiné à l'affouage ;
- Les parcelles 18_a1, 17_i, 28_i de la forêt communale : vente pour ce qui concerne les grumes (Bois façonné) et affouage pour le reste ;
- Les parcelles 23_a1, 21_a1, 19_i18_j : bois de chauffage réservé aux particuliers : affouage.

Le montant de la taxe d'affouage est fixé à 10€/stère pour 2026.

L'exploitation doit être terminée avant le 1er mars (début de la période de nidification des oiseaux) et le débardage terminé avant le 31 août. A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits.

Le débardage est interdit dans les périodes de fortes précipitations où les sols sont trop fragiles pour supporter le passage des engins.

- *approuvé à l'unanimité*

- **Aménagement de la voie douce Route de Blainville et rue du Maréchal de Lattre et de sécurisation du Carrefour de la gare : attribution du marché de voirie**

Monsieur le maire présente les offres retenues par la CAO et soumises à validation du conseil municipal pour le lot unique de ce marché d'aménagement de la voie douce Route de Blainville et rue du Maréchal de Lattre et de sécurisation du Carrefour de la gare :

- Lot unique – voirie et réseaux divers : entreprise COLAS pour un montant de 1 161 122.44€HT.
 - *approuvé à l'unanimité*

- **Aménagement de la voie douce Route de Blainville et rue du Maréchal de Lattre et de sécurisation du Carrefour de la gare : choix de prestataire de coordination de sécurité**

Considérant l'importance d'assurer la santé et la sécurité de tous autour de ces chantiers d'aménagement de la voie douce Route de Blainville et rue du Maréchal de Lattre et le projet de sécurisation du Carrefour de la gare prévus en 2026 et 2027, la Ville a décidé de recourir à une mission de coordination de la sécurité et de la protection de la santé sur les chantiers.

Monsieur le maire présente l'offre retenue pour cette mission :

- tranche ferme 2026 : BTP consultants pour un montant de 2720€HT / 3264€ TTC.
- tranche conditionnelle 2027 : BTP consultants pour un montant de 1920€HT / 2304€ TTC.
 - *approuvé à l'unanimité*

- **Règlement du concours des maisons fleuries**

Le concours des maisons fleuries constitue une tradition ancrée dans la vie locale de Damelevières, contribuant à l'embellissement du cadre de vie et à la valorisation des initiatives citoyennes en matière de fleurissement. Ce concours, ouvert à l'ensemble des habitants, repose sur une participation spontanée, sans formalité d'inscription préalable, et met en lumière les efforts des particuliers pour orner leurs habitations, balcons ou cités de compositions florales.

Catégories et récompenses :

Maisons individuelles : 50 lauréats (1er prix : 50 €, 2e : 40 €, 3e : 30 €, 4e-5e : 20 €, 6e-50e : 10 €).

Cités : idem.

Balcons (appartements) : idem.

Participants non primés : Envoi d'un courrier d'encouragement.

Composition du jury : 8 habitants bénévoles de la commune, désignés par tirage au sort parmi les candidats déclarés, et 1 conseiller municipal, désigné par le maire, en qualité de président.

Une enveloppe de 1000€ annuels au maximum est prévu pour ce concours au budget général de la commune.

- *approuvé à l'unanimité*

- **Règlement du concours des étoiles de Noël**

Le concours des Etoiles de Noël constitue une tradition ancrée dans la vie locale de Damelevières, contribuant à l'embellissement du cadre de vie et à la valorisation des initiatives citoyennes en matière de décoration à l'approche des fêtes de fin d'année.

Ce concours, ouvert à l'ensemble des habitants, repose sur une participation spontanée, sans formalité d'inscription préalable, et met en lumière les efforts des particuliers et des commerçants pour orner leurs habitations, cités et commerces sur le thème de l'hiver.

Catégories et récompenses : Notation sur 20 points.

- Catégories maisons : 1er prix : 40€ ; 2ème prix : 30€, 3ème : 20€

Autres maisons dont la note est supérieure ou égale à 10 : 10€

Participants non primés : Envoi d'un courrier d'encouragement.

- Catégorie cité : idem.

- Catégories commerce: 1er prix : 40€ ; 2ème prix : 30€, 3ème : 20€

Composition du jury : 8 habitants bénévoles de la commune, désignés par tirage au sort parmi les candidats déclarés, et 1 conseiller municipal, désigné par le maire, en qualité de président.

Une enveloppe de 500€ annuels au maximum est prévu pour ce concours au budget général de la commune.

- *approuvé à l'unanimité*

ENFANCE JEUNESSE

• Dispositif BAFA

Mme L'adjointe en charge de l'enfance et la jeunesse rappelle au conseil le dispositif d'accompagnement des formations BAFA des jeunes Damelibairiens mis en place en 2022. Ce dispositif rencontre un grand succès et atteint les objectifs qui lui étaient fixé.

Pour rappel, ce dispositif d'accompagnement à la formation BAFA s'inscrit dans le cadre de la politique jeunesse et de l'engagement en faveur de l'emploi local de la commune. Ce projet s'inscrit dans une double logique :

- Soutien à l'insertion professionnelle des jeunes en leur offrant une formation qualifiante, reconnue et porteuse d'opportunités d'emploi dans le secteur de l'animation.
- Renforcement de la qualité d'accueil des enfants dans les accueils de loisirs de la commune par la formation de jeunes animateurs motivés.

Les conditions du dispositif sont donc proposées comme suit :

1) Les bénéficiaires

Condition d'âge : être âgé de 16 à 25 ans.

Critère de lieu d'habitation : Damelibairiens prioritaires, et habitant la Communauté de Communes en second. critère de nombre : maximum 2 candidats par année civile

Critère d'engagement local : priorité sera donnée aux candidats ayant déjà travaillé comme non diplômés dans la structure avec un bon bilan, puis dans un second temps aux candidats déjà engagés dans des associations du territoire.

2) Engagement moral du candidat

a) Je termine mon BAFA avant l'été suivant.

b) Je fais mon stage pratique au sein des accueils collectifs de mineurs de la commune.

c) Une fois diplômé, je m'engage à travailler dans les structures extrascolaires de Damelevières, enfants ou ados,

- Soit 8 semaines dont minimum 3 semaines l'été.
- Soit 4 semaines

d) Dans le cas contraire, je m'engage à rembourser la collectivité du montant de formation investi.

3) Engagement financier

La collectivité prendra en charge le coût de la formation déduction faite des aides accessibles aux candidats (communauté de communes, département) et dans la limite d'un plafond prédéfini :

- Pour le stage théorique de base, en demi-pension 450€ maximum, en internat 580€ maximum ;
- Pour le stage d'approfondissement à hauteur d'un montant plafond de 350€, exception faite de l'approfondissement « surveillant de baignade » qui pourra être pris en charge dans sa totalité.
- Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge.

Les formations peuvent être réalisées en demi-pension ou en internat, l'internat étant une option à privilégier pour son intérêt d'un point de vue pédagogique

Si le candidat ne s'engage qu'à 4 semaines de travail dans les structures municipales une fois diplômé, la commune prendra en charge uniquement le stage de perfectionnement.

- *approuvé à l'unanimité*

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur l'adjoint en charge de l'environnement fait le bilan des premières actions menées dans le cadre du partenariat avec l'éco organisme ALCOME, pour lutter contre la pollution liée aux mégots de cigarettes. Des points sensibles ont été identifiés :

- Où il est maintenant interdit de fumer : des panneaux seront installés et un arrêté municipal a été pris (abords des écoles et des parcs de jeux)
- où des mégots sont jetés en quantité et où des éteignoirs et collecteurs de mégots seront installés (gare, Galaxy, écoles, parcs)
- où des affiches de communication sur la pollution liée aux mégots et les risques sur l'environnement pourront être installées.

M. le Maire précise qu'il ne s'agit en aucun cas de faire la chasse aux fumeurs. L'objectif est de lutter contre ces pollutions nocives et couteuses pour la collectivité. M. Dujardin président du syndicat de l'eau et l'assainissement confirme que des filtres de canalisations sont régulièrement bouchés par ces filtres jetés dans les écoulements d'eau.

Monsieur l'adjoint en charge de l'environnement fait le bilan également des destructions de nids de frelons asiatiques repérés rue du général Leclerc, qui sont maintenant terminées. Ces interventions ont été prises en charge par la commune afin de pouvoir supprimer le nid avant qu'un seul nid essaime et crée potentiellement 10 nids par an. A l'échelle de la communauté de communes c'est une invasion, avec un enjeu très fort de santé publique – il y a déjà des blessures et décès sur le territoire. Une communication a été transmise à la population afin de signaler très rapidement lorsque des nids sont repérés.

Monsieur l'adjoint en charge du patrimoine indique que la rénovation de l'éclairage du stade est en cours, avec ce soir des tests de nuit sur l'éclairage de nuit par LED. Cela devrait permettre de consommer 3 à 4 fois moins d'énergie, avec différents niveaux d'éclairage selon qu'il s'agit d'un entraînement ou de matches.

M. Laridant rappelle le programme de la semaine de la laïcité :

- une exposition dans les écoles accompagnée d'un dossier pédagogique
- un stage de formation de professionnels sur la laïcité organisé par l'UFAL 54
- une exposition en salle Mandela
- une soirée film le 10 décembre « Amal, un esprit libre »

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

Nom	Prénom	Emargement
SONREL	Christophe	
CHERY-GAUDRON	Sylvie	Excusée
VILLAUME	Olivier	
OHNET	Marie-Claude	
GESQUIERE	Luc	
SAINT-DIZIER	Patricia	Excusée
PYTHON	Hervé	
SCHLERET	Nelly	
DUJARDIN	Bruno	Excusé
LEROY	Sonia	
ALLALA	Abderazak	
CARPENTIER	Mélissa	Excusée
LARIDANT	Gilles	
GREGOIRE	Bruno	

Nom	Prénom	Emargement
GRUCKER	Yannick	Excusé
AUBURTIN	Isabelle	
LOUIS	Dominique	Excusé
CARRASCO	Annick	
PIERRE	Thomas	
LEGRAS	Blandine	Excusée
MOUCHOT	Maryse	
DARGENT	Olivier	
IRDEL	Thierry	